

Arrêté 2021-X-08597 déterminant, au titre de l'année 2021,
le tableau d'avancement pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- VU l'arrêté n° 2020-X-22340 portant sur les Lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels à compter du 1^{er} janvier 2021,

ARRETE :

Article 1^{er} : Au titre de l'année 2021, le tableau d'avancement pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe s'établit comme suit :

- examen professionnel

	F/H	NOM	PRENOM
1	F	ROBLET-HEINTZ	CAMILLE
2	F	MALDONADO	CAROLE
3	F	FANRINHA	LUDIVINE
4	F	FADHLAOUI	HANEN
5	F	VOUILLOT	SANDRA
6	F	STINGER	CLEMENTINE
7	F	LE GUELVOUIT	MARINE
8	F	JANAUD	ISABELLE

- au choix

	F/H	NOM	PRENOM
1	F	MOREL	BEATRICE
2	F	GUINCHARD	VERONIQUE
3	F	MENU-BEAUFILS	ARMELLE
4	F	GAGNARD	FREDERIQUE
5	F	JACQUES	ARMELLE
6	F	GALLY	CORINNE
7	F	ANGELOT	VIRGINIE
8	F	VERDOT	ESTELLE
9	F	THIERRY	CORINNE
10	F	MILLESSE	MARYSE
11	F	ROQUES	CLOTHILDE

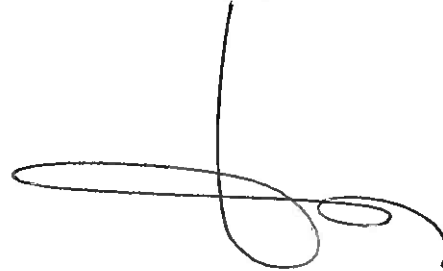
12	F	BARAN	MARIE
13	F	BRILLIARD	ANNE-CLAIRE
14	F	PAVLINOVAC	CHRISTINE
15	H	BERERD	HERVE
16	F	CUENIN	VERONIQUE
17	F	MUSY	ISABELLE
18	F	JACOTOT	PASCALE
19	F	DUBOIS	BRIGITTE

Article 2 : Monsieur le directeur général des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Fait à Dijon, le 03 juin 2021

Marie-Guite DUFAY

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a large loop and ends with a smaller flourish.